

Paris, le 25 avril 2025

## AVIS INTERNET

### OSTRUM SRI MONEY

(Part I-C : FR0007075122 / Part I-D : FR0010894964 / Part R : FR0011563535 /

Part RE : FR0013298965 / Part T : FR0013299245 / Part N : FR001400FJ16 /

Part I 1 : FR0013358934 / Part R 1 : FR0013358942 )

Nous vous informons des modifications suivantes pour suivre les orientations de l'ESMA sur les dénominations des fonds ESG :

#### **1. Application de politiques d'exclusions et sectorielles**

Outre les politiques d'exclusions mises en place par Ostrum Asset Management et celles du label ISR seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.

#### **2. Part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S**

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S sera d'au moins 80% au lieu de 70%.

#### **3. Libellé de l'indicateur corruption**

Le libellé de l'indicateur « lutte anti-corruption » présent au sein du prospectus et de l'annexe SFDR sera mis à jour de la façon suivante : « absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

**Ces modifications entreront en vigueur le 30 avril 2025.**





La documentation juridique (DIC PRIIPS, prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

